ASSURANCE CHARGES IMPAYÉES
ASSUR TRÉSO

Litiges de copropriété ? N’en portez ni la charge, ni les charges.



ODEALIM

Le spécialiste de l’assurance immobilière
qui met de la couleur dans la pierre.

Notre solution

pour sécuriser votre immeuble

NOS **AVANTAGES**

> **Une gestion rapide des impayés :** le sinistre est constitué dès 2 échéances trimestrielles impayées, malgré l'envoi d'une mise en demeure.

> **Une indemnisation immédiate et un paiement sous 8 jours :** vous êtes remboursé à 100% des charges dues, sans franchise, avec un paiement garanti sous 8 jours après réception de votre dossier complet, accompagné d'une quittance subrogative à retourner après règlement.

> **Un contrat pour garantir la gestion optimale et la pérennité de votre copropriété :** vous êtes totalement déchargé des procédures contentieuses.

NOS **SERVICES**

1 **Un suivi encadré des situations d'impayés,** garantissant une action rapide dès les premiers signes de retard.

2 **Une prise en charge des frais de procédures** avec un suivi complet des recours jusqu'à leur résolution.

3 **Un traitement rapide** des règlements et recours.

4 **Un accompagnement dans les démarches :** vous êtes guidé à chaque étape pour simplifier vos démarches administratives et juridiques.

NOS **GARANTIES**

Couverture contre les accidents de paiement	Prise en charge des **frais de procédures**, **gestion et suivi des recours**, **avance** définitive des **charges impayées**.
Définition élargie des charges garanties	Garantie des **charges courantes**, des **travaux votés en AG** et des **provisions spéciales** en vue de leur réalisation.

Accompagnement **Expertise** **Proximité régionale**

ODEALIM, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) au capital de 120 649 135,00 € ayant son siège au 8 Impasse Bonne Nouvelle 75010 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 822 532 529 et inscrite au registre des intermédiaires d'assurance de l'Orias (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance sous le numéro 24005222. Entreprise régie par le Code des assurances, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 (acpr.banque-France.fr)